



Ottawa City Council

Agenda

Meeting #: 55
Date: Wednesday, April 2, 2025
Time: 9:30 am
Location: Andrew S. Haydon Hall, 110 Laurier Avenue West

SPECIAL MEETING

Mélanie Blais, Council Coordinator,
613-580-2424 ext. 27005, melanie.blais@ottawa.ca

1. Call to order and moment of reflection
2. Public notices and meeting information

Notices and meeting information are attached to the agenda and minutes, including: availability of simultaneous interpretation and accessibility accommodations; *in camera* meeting procedures; information items not subject to discussion; personal information disclaimer for correspondents; notices regarding minutes; and remote participation details.

Accessible formats and communication supports are available, upon request.

3. Roll Call
4. Declarations of Interest Including Those Originally Arising from Prior Meetings
5. Regrets
6. In Camera Items
 - 6.1 Stage 1 Light Rail Transit (LRT) Legal Updates and Related Remedial Matters

To be considered in camera pursuant to Procedure By-law (By-law No. 2022-410), Subsections 13 (1)(e), litigation or potential litigation affecting the City, and 13(1)(f), the receiving of advice that is subject to solicitor-client privilege, including communications necessary for that purpose.

7. Confirmation By-law

8. Adjournment



Conseil municipal d'Ottawa

Ordre du jour

N° de la réunion : 55

Date : le mercredi 2 avril 2025

Heure : 09 h 30

Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier
Ouest

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Mélanie Blais, coordonnatrice,
613-580-2424 poste 27005, melanie.blais@ottawa.ca

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention du public

Les avis et renseignements concernant la réunion sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

3. Appel nominal
4. Déclarations d'intérêts, y compris celles découlant de réunions antérieures
5. Absences
6. Points à huis clos

6.1 Étape 1 du projet de train léger sur rail (TLR) – Mises à jour juridique, chevauchement de litiges et correctifs connexes

Ce point est à traiter à huis clos, conformément au Règlement de procédure (no 2022-410), plus précisément à l'alinéa 13 (1)e qui porte sur les litiges actuels ou éventuels ayant des incidences sur la municipalité, et à l'alinéa 13 (1)f qui porte sur

les conseils qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin.

7. Règlement de ratification
8. Levée de la séance